

PROGRAMME DE FORMATION

Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance

DURÉE : 2 jours | 14 heures

MODALITÉ D'ORGANISATION : Présentiel

Informations

PUBLIC VISÉ

Formation destinée aux **professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social** amenés à accompagner des usagers, résidents ou patients, et à intervenir dans des contextes où la bientraitance et la prévention de la maltraitance sont des enjeux quotidiens.

Elle s'adresse plus largement à toute personne impliquée dans la relation d'aide, l'accompagnement, la coordination ou l'encadrement, souhaitant renforcer ses connaissances, sa posture professionnelle et sa capacité à détecter et signaler des situations à risque.

La formation est proposée en **inter** ou en **intra sur-mesure**, afin de s'adapter aux besoins des équipes et aux réalités du terrain.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Réaliser une remise à niveau sur les notions de **bientraitance** et de **maltraitance**, en accordant une attention particulière au **cadre juridique** applicable.

Permettre aux professionnels de **repérer les situations de maltraitance**, d'interroger leur rôle dans ce repérage et de mieux comprendre les responsabilités associées à leurs pratiques.

Amener les participants à **nourrir une réflexion sur les facteurs de risques** et sur les possibilités de **prévention de la maltraitance**, notamment à travers des situations professionnelles concrètes.

Favoriser la **mise en place d'attitudes bientraitantes** dans l'accompagnement des personnes, en intégrant les recommandations de la Haute Autorité de Santé et les outils réglementaires de la loi 2002-2.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

La session est accessible à toute personne souhaitant acquérir ou actualiser ses connaissances sur la bientraitance, la maltraitance, le repérage des situations à risque et les obligations professionnelles



associées.

ADMISSION

La formation peut être organisée en **inter** ou en **intra sur-mesure**, selon les besoins de la structure ou du participant.

Avant la formation, un **audit des besoins et du niveau** est réalisé afin d'adapter au mieux le contenu et les modalités pédagogiques.

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en **situation de handicap**, il est recommandé de contacter l'organisme afin d'être accompagné et orienté au mieux dans votre demande et vos démarches.

L'objectif est de rechercher, avec la personne concernée, les **modalités d'accompagnement adaptées** pour faciliter l'accès à la formation et son bon déroulement.

La formation peut être adaptée selon les besoins, notamment dans son organisation en présentiel ou à distance sur demande.

Modalités pédagogiques

MODALITÉS, MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée en **présentiel** ou à **distance**, selon la demande et le contexte de mise en œuvre.

Les méthodes pédagogiques mobilisées associent des **apports théoriques** à des **exercices de mise en situation professionnelle**, afin de favoriser l'appropriation des notions et leur transfert dans la pratique quotidienne.

L'animation est assurée par un **formateur expert en qualité de vie au travail**, dans une logique d'encadrement favorisant les échanges, l'analyse de pratiques et la réflexion collective.

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les stagiaires bénéficient des **apports théoriques** transmis pendant la formation, complétés par des **exercices de mise en situation professionnelle** permettant d'illustrer les notions abordées.

Les contenus traitent notamment de la représentation de la bientraitance et de la maltraitance, du cadre juridique, des facteurs de risque, du repérage des situations et des outils réglementaires liés à la loi 2002-2.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Avant la formation : audit des besoins et du niveau.

À la fin de la formation : évaluation de la compréhension et de l'assimilation des savoirs et savoir-faire par le formateur.

Certification / preuve de réalisation : remise d'une **attestation de fin de formation**, appelée **certificat de réalisation**.

Contenu pédagogique

Durée : 2 jours, soit 14 heures.

Cette formation porte sur la **promotion de la bientraitance** et la **prévention de la maltraitance**. Elle vise à apporter une remise à niveau complète sur les notions essentielles, à partir d'une approche théorique, réglementaire et professionnelle.

Le programme commence par une **définition de la notion de maltraitance** dans ses différentes composantes. Les participants travaillent sur la représentation de la bientraitance et de la maltraitance, ainsi que sur les différents types de maltraitance : **ordinaire, délictuelle, intentionnelle et exceptionnelle, institutionnelle, active**. La définition de la maltraitance est replacée dans son **cadre juridique**.

La formation aborde ensuite les **origines de la maltraitance** et les possibilités de prévention. Sont étudiés les **facteurs individuels, collectifs et institutionnels**, ainsi que les facteurs liés au résident accompagné et à son environnement. Une réflexion est menée autour du lien entre **facteurs de risques** et **prévention de la maltraitance**, avec un exemple de terrain tel que **l'épuisement des professionnels**.

Le programme explore également les **types de relation d'aide** qui peuvent concourir à la maltraitance : dépendance, maternage, autorité, domination. Les participants sont amenés à travailler sur le **cadre juridique**, les **obligations des professionnels** et le **rôle des agents dans le repérage des situations**.

Un temps spécifique est consacré au **repérage et au signalement des situations de maltraitance**. Il s'agit d'identifier les situations pouvant relever des professionnels ou des familles, puis de connaître la **procédure à respecter en cas de constat** d'une situation de maltraitance.

La formation revient ensuite sur la **notion de bientraitance**, ses fondements, sa définition et ses principes associés. Les participants différencient la **bientraitance** de la simple **absence de maltraitance**. La mise en place d'une démarche bientraitante est abordée à travers la prise en compte conjointe du **résident**, des **professionnels** et de la **structure**.

Le programme intègre également les **outils réglementaires de la loi 2002-2**, en lien avec la démarche de bientraitance. Sont notamment travaillées la **liberté de choix de l'usager** et la notion d'**usager co-auteur de son parcours**.

La formation traite aussi de la **gestion du refus de soins**, de l'**adaptation de la communication** et de la **posture professionnelle**. Ces éléments sont replacés dans une logique d'accompagnement respectueux et ajusté aux besoins de la personne.

Enfin, la bientraitance est envisagée comme un levier du **projet d'accompagnement du résident**. Les apports visent à aider les professionnels à articuler leurs pratiques avec les exigences éthiques, relationnelles et réglementaires du secteur.

Modalités de réalisation : formation dispensée en **présentiel** ou à **distance** sur demande.